

COMMENT RÉGLER LES COTISATIONS RACD

- Par chèque adressé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'AGESSA



- Par virement sur un compte spécifique libellé comme suit :

N° AGESSA / RACD / Période concernée* / Raison sociale

* 1er trimestre 2012 = **121**
2è trimestre 2012 = **122**
Année 2012 : **12A**



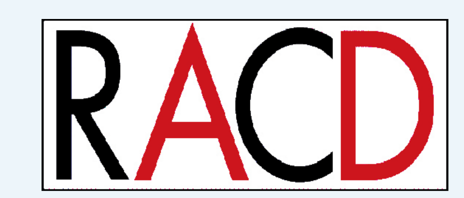
10107	00228	00350912917	48
Code banque	code guichet	numéro de compte	Clé RIB

☑ Pour en savoir plus sur les modalités de règlement, veuillez vous reporter à la fiche pratique 6.

Pour de plus amples informations, contactez le RACD au ***01 44 95 68 38*** *ou par courriel à contactracd@ircec.fr*

Pour tout renseignement sur les déclarations et les règlements déjà effectués, contacter l'AGESSA au ***01 48 78 85 91*** *ou par courriel à diffuseurs@agessa.org*







PRECOMPTE PRODUCTEUR RACD

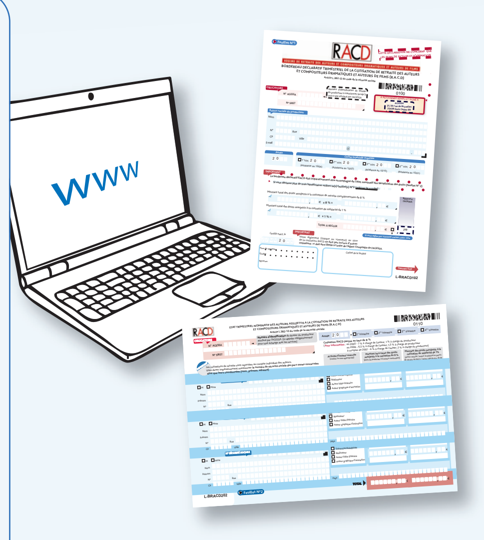
(Loi du 9 décembre 2004-décret d'application n°2004-1385 du 22/12/2004)

L'AGESSA est collecteur pour le compte du RACD qui ensuite gère l'intégralité de vos déclarations et de vos cotisations.

Le traitement du bordereau déclaratif RACD est désormais automatisé.
Vous devez utiliser le nouveau bordereau RACD à télécharger à l'exclusion de tout autre document et le remplir :

- **en respectant les zones à renseigner**
- en écrivant à l'**encre bleue ou noire** et en **lettres majuscules**.

Tout bordereau, incomplet, raturé ou utilisant un autre support, ne pourra être traité



OUI

Raison sociale du producteur
Nom M A R T I N
N° 6 0 Rue

NON

Raison sociale du producteur
Nom M A R T I N
N° 6 0 Rue

9 RUE DE VIENNE, 75403 PARIS CEDEX 08. T. 01 44 95 68 38 F. 01 44 95 68 39

MODE D'EMPLOI

COMMENT REMPLIR LE BORDEREAU DECLARATIF

1 Le bordereau rempli et signé doit impérativement être retourné à :
AGESSA
21, bis rue de Bruxelles 75439 Paris Cedex 09.

2 Indiquez votre N° AGESSA **(chiffres uniquement).** Si vous n'êtes pas encore affilié ou si vous ne retrouvez plus votre numéro, laissez ces cases vides.

3 Veuillez remplir obligatoirement les coordonnées de la société de production

4 La période de déclaration correspond à la période de rémunération.

- Pour tout auteur rémunéré entre le 1er janvier et le 31 mars, veuillez cocher le 1er trimestre. Votre déclaration doit être envoyée au plus tard le 15 avril.
- Pour la période du 1er avril au 30 juin, veuillez cochez le 2è trimestre. Déclaration au 15 juillet.
- Pour la période du 1er juillet au 30 septembre, veuillez cocher le 3è trimestre. Déclaration au 15 octobre
- Pour la période du 1er octobre au 31 décembre, veuillez cocher le 4è trimestre. Déclaration au 15 janvier de l'année suivante.

5 Veuillez noter ici le montant total des redevances brutes de droits d'auteur que vous avez versé aux auteurs assujettis à la cotisation de 8%.

6 Veuillez calculer et inscrire le montant de la cotisation correspondant à 8% du montant total des redevances brutes de droits d'auteur.

7 Veuillez noter ici le montant total des redevances brutes de droits d'auteur que vous avez versé aux auteurs assujettis à la cotisation de 1%.

8 Veuillez calculer et inscrire le montant de la cotisation correspondant à 1% du montant total des redevances brutes de droits d'auteur.

9 Veuillez noter ici le montant total à régler qui doit correspondre selon les cas :

- À la somme marquée en 6, si vous n'avez rémunéré que des auteurs assujettis à la cotisation de 8%
- Au total des sommes marquées en 6 et en 8, si vous avez rémunéré des auteurs assujettis à la cotisation de 8% et à la cotisation de 1%
- À la somme marquée en 8, si vous n'avez rémunéré que des auteurs assujettis à la cotisation de 1%

Feuillet 1



Feuillet N°1

RACD

CETTE DÉCLARATION NE CONCERNE QUE LES FILMS DE FICTION ET D'ANIMATION

RÉGIME DE RETRAITE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES ET AUTEURS DE FILMS

BORDEREAU DECLARATIF TRIMESTRIEL DE LA COTISATION DE RETRAITE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES ET AUTEURS DE FILMS (R.A.C.D)

Article L.382-12 du code de la sécurité sociale

OBLIGATOIRE

N° AGESSA

N° SIRET

Numéro d'identification du dossier du producteur à mentionner lorsqu'il vous a été attribué par l'AGESSA

0100

A RETOURNER REMPLI ET SIGNÉ À
AGESSA
21 bis rue de Bruxelles
75439 Paris Cedex 09

Raison sociale du producteur

Nom

N° Rue

CP Ville

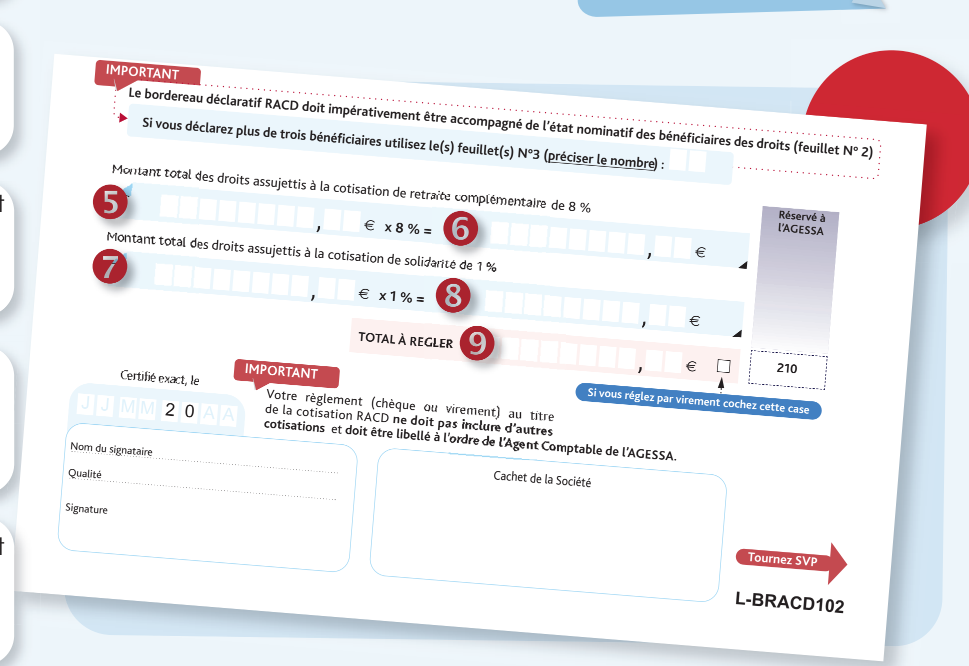
E-mail @

Année 2 0

Cochez la période acquittée

1er trim. 2 0	2ème trim. 2 0	3ème trim. 2 0	4ème trim. 2 0
(échéance au 15/04)	(échéance au 15/07)	(échéance au 15/10)	(échéance au 15/01)

La déclaration étant trimestrielle, vous ne pouvez remplir qu'une période par bordereau.



IMPORTANT

Le bordereau déclaratif RACD doit impérativement être accompagné de l'état nominatif des bénéficiaires des droits (feuillet N° 2)

Si vous déclarez plus de trois bénéficiaires utilisez le(s) feuillet(s) N°3 (préciser le nombre) :

Montant total des droits assujettis à la cotisation de retraite complémentaire de 8 % — 5 — , € x 8 % = 6 , €

Montant total des droits assujettis à la cotisation de solidarité de 1 % — 7 — , € x 1 % = 8 , €

TOTAL À REGLER 9 , €

Réservé à l'AGESSA — 210

Si vous réglez par virement cochez cette case

Certifié exact, le J J M M 2 0 A A

IMPORTANT

Votre règlement (chèque ou virement) au titre de la cotisation RACD ne doit pas inclure d'autres cotisations et doit être libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'AGESSA.

Nom du signataire

Qualité

Signature

Cachet de la Société

Tournez SVP

L-BRACD102

Dans tous les cas, votre règlement doit correspondre au montant total à régler. Vous ne devez pas y inclure d'autres cotisations.

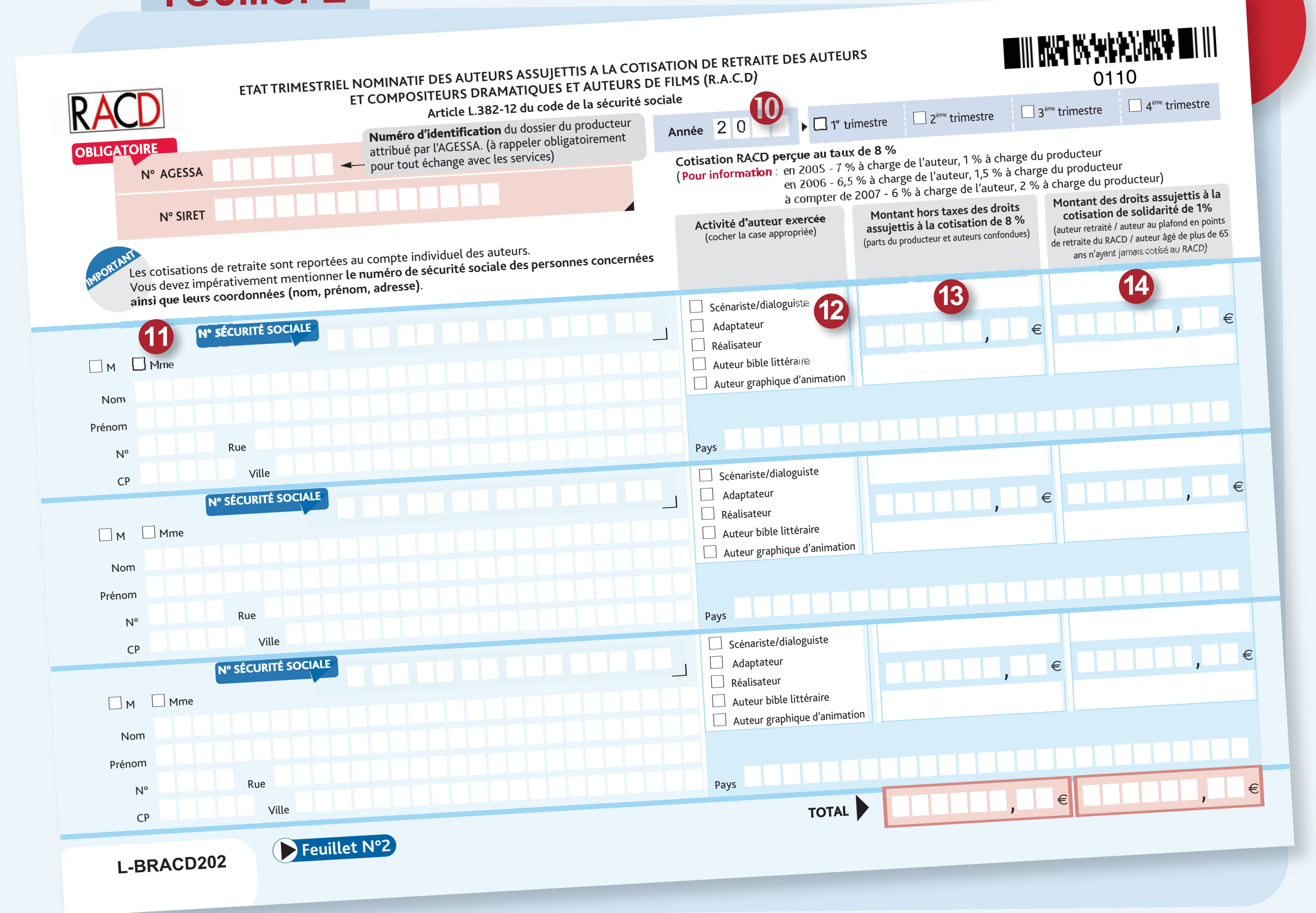
10 Veuillez reporter la période que vous avez indiquée sur le feuillet 1.

11 Vous devez remplir pour chaque auteur concerné par la cotisation RACD, la civilité, le nom, le prénom, l'adresse complète ainsi que le numéro de sécurité sociale.

12 Merci de cocher l'activité concernée.
Tout auteur ayant une activité qui ne figure pas dans ce cadre n'est pas assujetti à la cotisation RACD.

13 Veuillez remplir le montant brut des droits assujettis à la cotisation de 8% de l'auteur dont vous avez noté les coordonnées dans le cadre gauche.
Attention ne pas porter dans ce cadre le montant de la cotisation de l'auteur.

Feuillet 2



ETAT TRIMESTRIEL NOMINATIF DES AUTEURS ASSUJETTIS A LA COTISATION DE RETRAITE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES ET AUTEURS DE FILMS (R.A.C.D)

Article L.382-12 du code de la sécurité sociale

0110

RACD

OBLIGATOIRE

N° AGESSA

N° SIRET

Numéro d'identification du dossier du producteur attribué par l'AGESSA (à rappeler obligatoirement pour tout échange avec les services)

Année 2 0 — 1er trimestre — 2ème trimestre — 3ème trimestre — 4ème trimestre

Cotisation RACD perçue au taux de 8 %
(Pour information : en 2005 - 7 % à charge de l'auteur, 1 % à charge du producteur; en 2006 - 6,5 % à charge de l'auteur, 1,5 % à charge du producteur; à compter de 2007 - 6 % à charge de l'auteur, 2 % à charge du producteur)

IMPORTANT : Les cotisations de retraite sont reportées au compte individuel des auteurs. Vous devez impérativement mentionner le numéro de sécurité sociale des personnes concernées ainsi que leurs coordonnées (nom, prénom, adresse).

	Activité d'auteur exercée (cocher la case appropriée)	Montant hors taxes des droits assujettis à la cotisation de 8 %	Montant des droits assujettis à la cotisation de solidarité de 1%
N° SÉCURITÉ SOCIALE; M / Mme; Nom; Prénom; N° Rue; CP Ville; Pays	Scénariste/dialoguiste; Adaptateur; Réalisateur; Auteur bible littéraire; Auteur graphique d'animation	, €	, €
N° SÉCURITÉ SOCIALE; M / Mme; Nom; Prénom; N° Rue; CP Ville; Pays	Scénariste/dialoguiste; Adaptateur; Réalisateur; Auteur bible littéraire; Auteur graphique d'animation	, €	, €
N° SÉCURITÉ SOCIALE; M / Mme; Nom; Prénom; N° Rue; CP Ville; Pays	Scénariste/dialoguiste; Adaptateur; Réalisateur; Auteur bible littéraire; Auteur graphique d'animation	, €	, €
TOTAL		, €	, €

L-BRACD202

Feuillet N°2

Un auteur ne peut être assujetti à la fois à la cotisation de 8% et à la cotisation de 1%.Veuillez choisir la colonne 13 ou 14.

14 Veuillez remplir le montant brut des droits assujettis à la cotisation de 1% de l'auteur dont vous avez noté les coordonnées dans le cadre gauche.
Attention ne pas porter dans ce cadre le montant de la cotisation de l'auteur.

RAPPEL :
la déclaration RACD doit être distincte de la déclaration de vos cotisations AGESSA et vous devez adresser deux règlements séparés à l'AGESSA.